



L'ÉCHEC AU BACCALAURÉAT : SES CONSÉQUENCES DANS L'ÉDUCATION ET LA VIE ACTIVE (1)

Chaque année plus de 200.000 candidats se présentent au baccalauréat d'enseignement général. 65 à 70 % d'entre eux obtiennent leur examen, 30 à 35 % essuient un échec. Or, si on connaît relativement bien le devenir des bacheliers, notamment de ceux qui poursuivent leur scolarité dans l'enseignement supérieur, il n'en va pas de même des autres. Comment un échec à ce niveau stoppe-t-il ou infléchit-il l'itinéraire scolaire ? De quelle manière et dans quelles conditions ceux qui n'ont pu obtenir leur baccalauréat ou qui ne l'ont obtenu qu'après un ou plusieurs échecs accèdent-ils à la vie professionnelle ? Autant de questions restées jusqu'à aujourd'hui à peu près sans réponse. Aussi bien la décision de retenir comme objet d'étude l'ensemble de ceux qui ont subi un échec une année donnée répond d'abord au souci de combler une lacune. Eclairant, pour un type et un niveau de formation particuliers, des phénomènes dont les aspects qualitatifs et quantitatifs demeurent mal connus elle pose par là même le problème de l'échec scolaire et de ses conséquences, traité le plus souvent de manière marginale dans beaucoup d'études antérieures.

Ce déplacement de perspective prend sa véritable dimension en regard du rôle et de la place du baccalauréat d'enseignement général dans le système de formation français.

Couronnement de plusieurs cycles d'études, et à ce titre étape décisive, le baccalauréat général constitue indiscutablement une pièce maîtresse du système d'enseignement secondaire. Comme tel il sanctionne une formation dont la finalité se révèle essentiellement « générale », exclusive pour le moins d'orientation directement professionnelle.

(1) Les résultats complets de l'étude sont publiés dans le « Dossier du CERQ n° 18 » édité par la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris Cedex 07 (sous presse - disponible en novembre).

S'il se distingue par ailleurs du baccalauréat de technicien par son ancienneté, son contenu, son recrutement, le degré de sélection qu'il opère, le baccalauréat général ne se présente pas pour autant comme un tout homogène : entre les séries l'analyse distingue des hiérarchies qui ne sont pas réductibles au seul contenu de la formation ou au nombre des filières accessibles mais se fondent également sur un type spécifique de recrutement (sexe, âge, origine sociale...). C'est ainsi qu'avec les années la prééminence des séries scientifiques (C au premier chef), n'a cessé de s'imposer. Quant à la croissance continue du nombre des candidats et à la nature de l'enseignement dispensé, elles aboutissent à ce qu'un tel diplôme soit moins recherché pour lui-même que comme condition d'accès à d'autres formations : en moyenne plus de 8 sur 10 des nouveaux bacheliers de l'enseignement général poursuivent des études supérieures tandis qu'une petite minorité, difficile à évaluer précisément, entrent dans la vie active.

• **Caractéristiques de la population observée :**

Taux de réussite par série au baccalauréat général en 1971 (candidats libres exclus) :

A	72 %
B	69 %
C	68 %
D, D'	63 %
E	59 %
Ensemble	68 %

• **Caractéristiques de l'étude, la démarche suivie :**

Echantillonnage :

- Sondage national au 1/5 de l'ensemble des candidat malheureux au baccalauréat général en 1971.
- Nombre de questionnaires postaux envoyés : 14.241.
- Adresses inconnues : 1.726.
- Nombre de personnes touchées : 12.515.
- Questionnaires retournés et exploitables : 7.874.
- Taux de réponse : 63 %.

Principales variables d'analyse retenues :

- Sexe.
- Age.
- Origine sociale.
- Région.

Date de l'enquête : 1975.

I. — L'ÉCHEC SCOLAIRE : EXIGENCE D'UNE APPROCHE SPÉCIFIQUE

Etudier les conséquences d'un échec au baccalauréat posait plusieurs problèmes.

De délimitation tout d'abord : il ne pouvait en effet être question de traiter en une seule étude du baccalauréat général et du baccalauréat de technicien. Leur spécificité respective (contenu, population...) aurait compliqué à l'excès l'analyse. Mais surtout, il s'agissait de centrer celle-ci sur une formation « générale » dont le « rendement » professionnel était singulièrement mal connu.

La nécessité d'autre part d'adopter une perspective dynamique imposait de prendre comme population de référence l'ensemble des candidats qui avaient échoué, une année donnée, à l'examen du baccalauréat, dans l'intention de constituer une promotion dont on suivrait l'évolution et par là même calculerait les probabilités de réussite ou d'échec.

Quant au choix de l'année, il répondait à plusieurs exigences : présenter des résultats comparables à ceux des années antérieures ; ménager une durée suffisante entre le moment de l'échec initial et celui de l'interrogation (fin 1974-début 1975) ; permettre sans trop de difficulté l'accès aux adresses des individus.

Par souci, enfin, de ne pas compliquer l'exposé on a préféré exclure de l'exploitation les candidats libres, c'est-à-dire ceux qui avaient échoué en 1971 sans fréquenter au préalable la même année une classe terminale.

Les conséquences elles-mêmes de l'échec devaient apparaître de deux ordres : scolaire d'une part, professionnel d'autre part.

Les conséquences scolaires s'analysent essentiellement à travers la poursuite d'études. Or, il faut entendre celle-ci selon deux perspectives :

— **la première concerne l'échec ou la réussite ultérieure au baccalauréat.** On constate en effet, à la lecture des résultats, qu'on peut opérer un partage entre ceux qui ont obtenu leur examen l'année suivante, ou plus tardivement encore, et ceux qu'on appellera, en l'absence d'un terme plus adéquat, les recalés « définitifs ». Parmi ces derniers un certain nombre ne représentent pas l'examen tandis que les autres, au terme le plus souvent d'une nouvelle classe terminale, essuyent un échec qu'on peut considérer, sauf exception, comme irrémédiable ;

— **la seconde : la poursuite après un échec d'études distinctes de celles conduisant au baccalauréat général.** Il s'agit du fait de poursuivre ou non des études mais également, dans le premier cas, de la filière empruntée, du niveau atteint et des diplômes obtenus.

Les conséquences professionnelles se décomposent en trois rubriques :

— **un bilan de l'activité :** combien dans les années suivant l'échec initial au baccalauréat ont exercé à un moment ou à un autre une activité professionnelle ; combien travaillent encore à la date de l'interrogation ; et quelles sont leurs caractéristiques respectives ;

— **une description des premiers emplois,** considérés avant tout comme des points d'accès sur le marché du travail ;

— **une analyse de la mobilité** pour ceux qui, en activité lors de l'enquête, ont occupé plus d'un emploi.

II. — LES CONSÉQUENCES SCOLAIRES D'UN PREMIER ÉCHEC

II - 1. — LES CHANCES DE RÉUSSITE DÉFINITIVE

• Pour les candidats d'une année donnée, les probabilités d'obtenir le baccalauréat (*) apparaissent au total élevées puisque supérieures à huit chances sur dix.

Rapprochées des estimations qui fixent à 21,5 % seulement le nombre des élèves entrés en sixième et destinés à devenir effectivement bacheliers, ces résultats révèlent que la sélection joue moins au niveau du baccalauréat, qui continue toujours de soulever en lui-même l'appréhension des candidats et de leurs familles, qu'au long d'une scolarité riche en réorientations, bifurcations ou abandons.

TABLEAU N° 1. — Probabilités de réussite à l'examen (en une ou plusieurs années) des candidats au baccalauréat d'enseignement général selon la série et le sexe (en pourcentage).

Sexe	Série	A	B	C	D, D'	E	Ensemble
	Hommes		82	83	89	84	80
Femmes		87	84	92	86	73	87
Ensemble		86	83	90	85	79	86

Au lendemain de leur échec la majorité des candidats (61 %) suit de nouveau une classe terminale ; une petite minorité (14 %) entreprend tout de suite, sans baccalauréat, d'autres études ; 13 % des hommes accomplissent leur service militaire ; enfin 16 % exercent une activité professionnelle ou cherchent un emploi.

Au cours des trois années ultérieures plus de la moitié de ceux qui ont échoué en 1971 au baccalauréat d'enseignement général obtiennent en définitive leur diplôme. Dans l'immense majorité des cas on ne représente guère plus de deux fois l'examen : 90 % y ont réussi au cours de la deuxième tentative, le plus souvent l'année suivant immédiatement l'échec.

• Les taux de réussite définitive apparaissent les plus élevés dans les séries scientifiques, en C particulièrement. Or ces séries réalisent en 1971 des succès inférieurs à ceux des séries littéraires. Tout se passe donc ici comme si les moins bons résultats initiaux se trouvaient compensés par des chances plus élevées de surmonter un premier échec.

• Les meilleurs résultats des femmes en 1971, qui procèdent vraisemblablement de leur appartenance en plus grand nombre aux séries littéraires (A notamment) où la sélection s'avère moins rigoureuse, se trouvent compensés par des chances plus restreintes de réussite après un échec initial. A l'inverse la prédominance masculine en C (où l'échec, on vient de le voir, s'avère moins souvent irrémédiable) permet aux hommes de remonter leur handicap de départ.

• Un âge élevé réduit incontestablement les probabilités de réussite ultérieure au baccalauréat. On trouve parmi ceux qui n'ont pu obtenir

(*) En définitive : cette année-là ou les suivantes.

en définitive leur diplôme une proportion importante (46 %) de candidats de vingt ans et plus alors qu'ils ne représentaient que 28 % des recalés en 1971. On hésite d'ailleurs d'autant plus à représenter l'examen qu'on se situe au-delà de l'âge moyen au baccalauréat. Parmi ceux qui ont essuyé un échec définitif pour n'avoir tenté qu'une seule fois l'examen 42 % dépassaient vingt ans tandis que les dix-huit ans n'atteignaient que 15 %.

• *Les catégories sociales défavorisées (ouvrières particulièrement) éprouvent enfin plus sévèrement les conséquences de l'échec initial.* Ici comme ailleurs les taux de réussite ultérieure dépendent directement du nombre de présentations à l'examen, lui-même inséparable du niveau d'aspiration et de ressources. Or les enfants de certaines catégories se révèlent plus nombreux que les autres à ne tenter qu'une seule fois l'examen. C'est également au sein de ces mêmes catégories que les écarts entre les hommes et les femmes se creusent le plus : 11 % des hommes ne présentent qu'une fois le baccalauréat, contre 53 % des femmes.

II - 2. — POURSUITE D'AUTRES ÉTUDES

A. — Les taux de poursuite.

Si l'on considère l'ensemble de ceux qui en 1971 ont subi un échec au baccalauréat général, indépendamment du fait qu'ils aient ou non représenté le baccalauréat, on constate que 70 % ont poursuivi d'autres études.

La poursuite d'études varie cependant en fonction du résultat final au baccalauréat : elle est ainsi le fait de 84 % des bacheliers mais de 53 % de ceux qui n'ont pu ultérieurement surmonter leur échec.

La poursuite d'études se révèle particulièrement importante dans les séries scientifiques, essentiellement C et D, D' avec des taux de 80 et 74 %. Une exception pourtant : la série E, plus « âgée » en moyenne, où 63 % seulement cherchent à se doter d'une autre formation, mais dont les caractéristiques « professionnelles » sont par ailleurs plus nettement affirmées. Ce sont du reste dans les séries qui enregistrent en 1971 un nombre d'échecs important que se rencontrent les taux les plus élevés de poursuite d'études. Les écarts entre littéraires et scientifiques se réduisent toutefois sensiblement chez les non-bacheliers.

En cas de réussite au baccalauréat les hommes poursuivent davantage d'études que les femmes. En cas d'échec ce sont au contraire celles-ci qui l'emportent.

Les différentes catégories sociales accusent inégalement les conséquences de l'échec. Les écarts se creusent particulièrement parmi les non-bacheliers au détriment des catégories les plus défavorisées dont les enfants quittent en plus grand nombre alors l'appareil scolaire.

Non-bacheliers ou bacheliers c'est enfin en région parisienne qu'on poursuit le plus d'études. Or ce phénomène doit être vraisemblablement rapproché d'un équipement scolaire et universitaire plus diversifié.

B. — Les formations suivies.

Le type de formation suivi apparaît en dépendance étroite du résultat final au baccalauréat.

Chez les non-bacheliers plusieurs formations dominent : celles de l'enseignement technique supérieur (dispensé en Instituts universitaires de technologie ou en Sections de techniciens supérieurs); celles de la

santé (à l'exclusion des études médicales proprement dites). On notera par contre l'absence quasi totale des formations universitaires traditionnelles.

Il s'agit donc de formations dont la durée moyenne n'excède pas deux années et dont la finalité professionnelle paraît être de ménager un accès rapide au marché du travail.

En contraste, la distribution des formations de ceux qui par la suite ont obtenu leur baccalauréat se rapproche quelque peu de celle de l'ensemble des bacheliers. La prédominance des formations universitaires s'y accompagne néanmoins d'une importance réduite de l'enseignement long mais surtout d'une sous-représentation des classes préparatoires, voie d'accès aux grandes écoles les plus valorisées.

C. — La réussite dans les études.

Qu'ils aient ou non obtenu leur baccalauréat, plus du tiers de ceux qui se sont engagés dans d'autres études n'ont pas vu celles-ci sanctionnées par un diplôme. Trois explications sont avancées : la scolarité toujours en cours (40 % des non-bacheliers, 36 % des bacheliers) ; l'échec (32 % des non-bacheliers, 42 % des bacheliers) ; l'abandon (28 % des non-bacheliers, 22 % des bacheliers).

On voit par là même qu'une appréciation du niveau de formation d'une population fondée sur la seule prise en compte du diplôme conduit à une vision restrictive de la réalité. Elle méconnaît qu'indépendamment de la sanction du diplôme, le séjour plus ou moins long au sein du système de formation n'est pas sans influencer tout autant les aspirations, les comportements que l'itinéraire professionnel ultérieur, comme l'analyse ci-après le montre.

III. — LES CONSÉQUENCES PROFESSIONNELLES

A. — Le taux d'activité.

58 % des candidats malheureux au baccalauréat général ont exercé, à un moment ou à un autre, une activité professionnelle au cours des quatre années suivantes.

Il ne s'agit pourtant là que d'un taux moyen. Parmi ceux qui n'ont pu en définitive obtenir leur baccalauréat et qui n'ont pas poursuivi d'autres études, les actifs atteignent 90 %. C'est d'ailleurs moins la possession ou la non-possession du baccalauréat qui introduit le clivage essentiel que la poursuite ultérieure d'études. Celle-ci, du reste, exerce un effet fort inégal selon qu'il s'agit des bacheliers, où elle détermine une chute brutale des taux d'activité (qui n'atteint pas le tiers, 32 %, de la sous-population considérée), ou des non-bacheliers dont la très grande majorité déclare au contraire avoir occupé à un moment ou à un autre un emploi.

TABLEAU N° 2. — Taux de prise d'un premier emploi selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et le sexe (en pourcentage).

Résultat au bac et autres études \ Sexe	Réussite et poursuite	Echec et poursuite	Réussite sans poursuite	Echec sans poursuite	Ensemble
Hommes	26	66	82	94	54
Femmes	39	77	84	85	63
Ensemble	32	74	83	90	58

L'exercice d'une activité professionnelle n'a pas nécessairement coïncidé avec la sortie de l'appareil scolaire pour ceux qui ont poursuivi d'autres études. A concurrence de 23 %, celles-ci ont été menées, plus souvent encore dans le cas des non-bacheliers, de pair avec l'occupation d'un emploi salarié.

Parmi les actifs, un certain nombre ne travaillent plus à la date de l'interrogation : leur proportion passe de 58 % à 48 %. L'écart varie sensiblement d'une population à l'autre ; il est particulièrement faible chez les bacheliers qui ont entrepris d'autres études. Or, cette discontinuité dans l'activité professionnelle renvoie directement aux caractéristiques des populations étudiées comme à leurs modalités spécifiques d'insertion. Celle-ci, aussi bien, ne s'opère pas de manière irréversible lors du premier emploi. Dans bien des cas, il ne s'agit pas là tant d'une entrée véritable dans la vie active que d'un premier contact avec le marché du travail dont on peut suspecter à bon droit l'influence sur l'itinéraire ultérieur.

B. — Les emplois occupés.

Au moment de l'entrée dans la vie active, les emplois tertiaires constituent le débouché essentiel (80 %).

Loin derrière, les emplois industriels (techniciens, mais surtout ouvriers) ne représentent qu'une petite minorité qui n'excède pas, dans le meilleur des cas, 13 % des effectifs.

Parmi les emplois tertiaires, quatre groupes principaux se détachent :

— les emplois de bureau et d'administration. Particulièrement nombreux chez ceux qui n'ont pas poursuivi d'autres études, ils sont également plus souvent occupés par les femmes que par les hommes ;

— les emplois de l'enseignement, accessibles surtout à ceux qui ont obtenu en définitive leur baccalauréat. On distinguera, cependant, les emplois d'instituteurs ou de maîtres auxiliaires occupés essentiellement par des bacheliers sans autre formation et ceux de surveillants et d'adjoints d'enseignement, qui constituent en quelque sorte pour les bacheliers qui poursuivent d'autres études des emplois d'attente ;

— les emplois de la santé, à dominante féminine, tenus en priorité par les non-bacheliers dotés d'une autre formation ;

— les emplois du commerce, plus également répartis.

Dans leur immense majorité, ceux qui ont eu un échec au baccalauréat général se retrouvent employés ou cadres moyens. Si les premiers dominent largement, les seconds occupent une place non négligeable : 13 % en cas d'échec sans autre formation, ils atteignent ailleurs 25 et 29 %. L'obtention du baccalauréat, mais plus encore la poursuite d'autres études contribuent à hausser sensiblement le niveau de l'embauche.

Le statut de l'emploi dépend avant tout de la possession ou non du baccalauréat.

Ainsi, le secteur privé regroupe près des deux tiers des non-bacheliers, qu'ils aient ou non poursuivi d'autres études.

A l'inverse, les bacheliers avec ou sans formation travaillent surtout dans le public où, de surcroît, plus de 66 % y bénéficient du statut de fonctionnaire.

C. — Les salaires.

Les salaires mensuels moyens à l'embauche ne dépassent pas 1.900 F (1).

Ils apparaissent dans l'ensemble d'autant plus élevés que l'accès à la vie professionnelle s'est montré plus tardif. Sans doute tiendra-t-on compte, pour ceux qui ont entrepris d'autres études, de l'existence d'une formation qui améliore leur situation à l'égard du marché du travail : un tel phénomène pourtant se vérifie chez ceux, bacheliers ou non, qui n'ont pas poursuivi d'autres études. Tout se passe donc comme si, en deçà d'un âge minimum, la prise d'activité s'opérait, au moins en ce qui concerne le salaire, dans des conditions qu'il n'est pas exagéré de qualifier comme nettement plus défavorables.

Certains emplois s'accompagnent en général de rémunérations plus fortes : ainsi en va-t-il de ceux de l'administration (du moins quand ils sont occupés après une poursuite d'autres études), du commerce, de la santé.

Les salaires des hommes l'emportent sur ceux des femmes sans qu'on puisse affirmer vraiment que la poursuite d'études ou la possession du baccalauréat atténuent des écarts de toute manière assez faibles.

Dans la plupart des cas, la région parisienne confirme sa suprématie sur le reste de la France. Pour certains emplois, ceux de l'administration ou du commerce, les écarts peuvent atteindre 300 ou 400 F.

TABLEAU N° 3. — Salaires moyens à l'embauche pour quelques emplois selon le résultat ultérieur au baccalauréat, la poursuite d'études et la région (en francs 1974).

Résultat ultérieur Poursuite d'études Régions	Réussite et poursuite		Echec et poursuite		Réussite sans poursuite		Echec sans poursuite	
	Paris	Province	Paris	Province	Paris	Province	Paris	Province
Emplois de l'administration	1.900	1.500	1.600	1.300	1.000	1.300	1.400	1.200
Emplois de bureau	1.300	1.200	1.300	1.100	1.400	1.100	1.200	1.100
Emplois du commerce	1.800	1.400	1.800	1.400	1.300	1.000	1.400	1.500
Emplois de l'enseignement	1.400	1.400	1.100	1.100	1.300	1.300
Emplois para-médicaux	1.500	1.600	1.800	1.600

D. — La mobilité.

Son analyse se fonde sur la comparaison de l'emploi d'embauche et de l'emploi occupé à la date de l'interrogation, c'est-à-dire quatre ans après l'échec au baccalauréat.

On tiendra compte, dans son appréciation, de deux éléments : l'inégalité, d'une population à l'autre, des durées de vie professionnelle, directement liée à l'itinéraire de formation suivi ; les interruptions d'activité, qui concernent un nombre plus ou moins important d'individus et donc limitent le champ de l'étude.

(1) En francs 1974, à titre de référence, rappelons qu'au 1^{er} décembre 1974 le taux horaire du S.M.I.C. s'élevait à 6,75 F, soit une rémunération mensuelle de 1.174,50 F (sur la base d'un horaire légal de quarante heures par semaine).

Les changements d'emploi (définis comme changements de dénominations d'emploi) intéressent 26 % de ceux qui exercent une activité à la date de l'interrogation. Ils apparaissent d'autant plus nombreux que le niveau de formation est demeuré faible.

Les emplois industriels (ceux d'ouvriers notamment) de bureau ou du commerce se signalent par une assez forte mobilité. A l'opposé, ceux de l'administration, de l'enseignement (quand ils sont occupés du moins par des bacheliers) ou de la santé se révèlent beaucoup plus « stables ».

Quel que soit leur itinéraire ultérieur, les hommes changent plus souvent d'emploi que les femmes. Ceci doit être rapproché du fait que ces dernières occupent en beaucoup moins grand nombre des emplois d'ouvriers, mais, par contre, dominent largement dans les emplois de la santé.

On change encore plus souvent d'établissement que d'emploi (34 %). Ce type de mobilité concerne particulièrement certains emplois : ainsi, pour ceux de l'enseignement, les taux oscillent-ils de 42 % (bacheliers qui ont poursuivi d'autres études) à 58 % (non-bacheliers sans poursuite).

Les changements de statut s'effectuent surtout au bénéfice du privé. Tout se passe en effet comme si ce dernier secteur offrait à ceux qui ne suivent pas l'itinéraire, en quelque sorte traditionnel au terme des études secondaires, davantage de possibilités. La possession du baccalauréat, non assortie de la poursuite d'autres études, contribue cependant à réduire considérablement les écarts.

CONCLUSION

1. Le baccalauréat d'enseignement général représente donc, pour ceux qui ont suivi un enseignement de type secondaire, un objectif minimal à atteindre : la volonté d'obtenir le diplôme, mesurable par la proportion de ceux qui tentent à nouveau l'examen, demeure forte.

2. Il existe pour un candidat d'une année donnée une probabilité élevée, supérieure à huit chances sur dix, de réussir, l'année même ou au cours des années suivantes, son examen.

3. Aussi bien la sélection joue-t-elle moins à ce niveau qu'au cours des années antérieures, où se décident abandons, réorientations, bifurcations.

4. Au seul plan scolaire, l'échec une année au baccalauréat n'entraîne pas les mêmes conséquences selon qu'il se révèle par la suite définitif ou provisoire.

Dans le premier cas, il provoque une réorientation radicale des études : le plus souvent courtes (deux années en moyenne), leur objectif est avant tout d'assurer une transition rapide vers la vie active.

Dans le second cas, il est clair qu'un certain nombre de filières, en raison notamment d'un âge moyen relativement élevé, deviennent plus difficilement accessibles : classes préparatoires aux grandes écoles, nettement sous-représentées, mais aussi, dans une moindre mesure, enseignement long universitaire dont la part régresse au profit des formations techniques supérieures.

5. Le moment de l'entrée dans la vie active dépend bien sûr de l'itinéraire scolaire ultérieur : représentation ou non du baccalauréat, poursuite d'autres études.

6. Pour beaucoup, on ne saurait parler d'un passage brusque de l'inactivité à l'activité, mais plutôt d'une période de transition où alternent et se combinent souvent reprise d'étude et occupation d'emploi : en témoignent la proportion relativement importante de ceux qui poursuivent des études tout en travaillant, les interruptions d'activité, mais aussi la forte mobilité d'emploi.

7. Qu'il s'agisse du type d'emploi occupé, de son niveau, de son statut, il est certain que la poursuite d'études après l'échec au baccalauréat, redoublements, autres études ou conjugaison des deux, représente à cet égard un atout favorable.

8. La nature des formations suivies, jusqu'au baccalauréat ou après, mais également les caractéristiques des emplois occupés (tertiaires dans leur immense majorité) interdisent dans beaucoup de cas de poser autrement qu'en termes très généraux le problème de la correspondance entre l'emploi et la formation.

9. C'est dire plus précisément qu'une telle correspondance ne peut être étudiée que d'une manière dynamique, qui, dépassant la simple considération des points d'accès sur le marché du travail, déboucherait sur une véritable analyse du cheminement professionnel.

Reproduction autorisée à condition expresse de mentionner la source.

LES « DOSSIERS » DU CEREQ...

Cette collection est le support de publication des résultats complets et des conclusions des travaux d'études et de recherches réalisés par le Centre.

Dix-huit « Dossiers » sont à ce jour publiés dont on trouvera la liste dans la note d'information n° 48 (*adressée sur demande par le Service d'information et de documentation du CEREQ*).

Les dernières parutions :

- Dossier n° 15. — « L'évolution des emplois et de la main-d'œuvre dans l'industrie automobile. Problèmes et perspectives » (40 F).
L'étude représente la contribution française à une série de travaux entrepris en commun par des instituts de recherches allemand, italien et français sur l'avenir de cette industrie dans le cadre de la Communauté économique européenne.
- Dossier n° 16. — « L'évolution des professions de l'information et de la documentation : étude de la fonction documentaire » (40 F).
(La diffusion de l'information, notamment de l'information technique et scientifique, est un problème majeur à l'heure actuelle et fait l'objet de nombreuses interrogations. Se situant dans une perspective dynamique, l'étude du Centre essaie d'esquisser l'évolution des professions spécifiques par l'appréhension du processus documentaire lui-même et de la fonction qui en découle.)
- Dossier n° 17. — « La formation professionnelle continue financée par les entreprises » (40 F).
(Etude réalisée à partir de l'exploitation des déclarations des employeurs en matière de participation au financement de la formation professionnelle continue.)
- Dossier n° 18. — « L'échec au baccalauréat : ses conséquences dans l'éducation et la vie active ».
(Résultats complets de l'étude présentée ici.) En cours d'impression, disponible en novembre.

Les « Dossiers » du CEREQ sont édités et mis en vente par les Services de la Documentation française, 29-31, quai Voltaire, 75340 Paris, cedex 07.

Dépôt légal n° 39-186
Inscription à la Commission paritaire
des publications et agences de presse n° 1 063-AD
Directeur de la publication : Gabriel DUCRAY

Rédaction-administration
C E R E Q
9, rue Sextius-Michel,
75732 PARIS CEDEX 15
577-10-04